

Formation de « Sauveteur Secouriste du Travail (SST) »

➤ **Public visé :**

Tout salarié d'entreprise

➤ **Prérequis :**

Aucun

➤ **Objectifs :**

Rendre capable le candidat SST, face à une situation d'accident, de protéger, d'alerter et de porter secours à toute personne et d'être un acteur actif de la prévention dans son entreprise.

➤ **Contenu :**

Conformément au document de référence du dispositif SST – V8 - 01/2021 :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière appropriée
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

➤ **Durée :**

Durée minimale de 14 heures

➤ **Modalités pratiques et logistiques**

Formation organisée au sein de l'entreprise utilisatrice avec qui il est déterminé :

- le déroulement des journées (horaire, salle...),
- les modalités de restauration.

➤ **Délais d'accès à la formation**

L'entreprise utilisatrice peut inscrire de 4 apprenants minimum à 10 maximum. La liste des participants devra être arrêtée au plus tard 5 min avant le début de la formation.

➤ **Accessibilité aux personnes handicapées**

La présence d'apprenant en situation d'handicap, devra être signée au moins 1 semaine avant la formation afin d'étudier les adaptations éventuelles.

➤ **Lieu de la formation**

Lieu de formation déterminé avec l'entreprise utilisatrice.

➤ **Méthodes mobilisées / Modalités d'évaluation :**

Organisation de 2 épreuves certificatives en fin de formation, en utilisant les grilles de certification de l'INRS permettant de valider l'ensemble des 8 compétences.

➤ **Possibilités de validation d'un/des blocs de compétences :**

La validation de la formation exige la validation des 8 compétences.

➤ **Equivalences, passerelles :**

Une personne qui possède le SST, à jour de FMAC, est réputé détenir le PSC1.

➤ **Suites de parcours :**

Le certificat de SST est valable 24 mois. Le SST doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (FMAC) de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

➤ **Taux d'obtention :**

100%

➤ **Débouchés :**

Le sauveteur secouriste du travail est capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées

➤ **Documentation utile :**

Fourniture d'un livret mémento à l'issue de la formation

➤ **Tarif :**

Tarif forfaitaire de 1 200 € pour un groupe de 4 à 10 stagiaires.

➤ **Contact**

Secrétariat de l'UDSP 78 : 12/14 rue Hennequin – BP 30030 – 78192 TRAPPES Cedex

Tél : 01 30 62 05 68

Courriel : udspy.secourisme@wanadoo.fr